

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-4219

présenté par

M. Leseul, M. Potier, Mme Battistel, M. Hajjar, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Baptiste,
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Développement des entreprises et régulations	0	0	0
Plan France Très haut débit	0	0	0
Statistiques et études économiques	0	6 000 000	6 000 000
Stratégies économiques	6 000 000	0	0
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0	0
TOTAUX	6 000 000	6 000 000	
SOLDE	0	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés et proposé par ESS France propose d'augmenter l'enveloppe dévolue aux dispositifs locaux d'accompagnement (DLA).

Le DLA constitue un acteur de l'accompagnement essentiel pour les structures de l'ESS petites et moyennes employeuses. Ce dispositif s'est notamment saisi dès 2021 des enjeux de transitions (transition écologique et solidaire, transition numérique...) par le biais d'une enveloppe complémentaire. Pourtant, aujourd'hui, le DLA fait face à différentes problématiques :

- Les accompagnements, d'une durée de 4 jours en moyenne, sont parfois trop courts compte tenu de difficultés de plus en plus complexe ;
- Les structures sont de plus en plus demandeuses malgré des enveloppes inchangées ;
- Les montants alloués aux prestataires n'ont quasiment pas évolué en 20 ans (environ 1 000 € par jour), ce qui restreint le catalogue de prestataire mobilisés.

Afin d'assurer la recevabilité financière de cet amendement il est donc proposé de majorer de 6M€, en autorisations d'engagements et en crédits de paiement, les crédits de l'action 04 « Économie sociale, solidaire et responsable » du programme n° 305 « Stratégies économiques » et de minorer à due concurrence, ceux de l'action 09 « Pilotage, soutien et formation initiale » du programme n° 220 « Statistiques et études économiques ».